

**Information réglementée**

Le 18 décembre 2014  
Sous embargo jusqu'à 17h40

**ASCENCIO DEVIENT UNE  
SOCIETE IMMOBILIERE REGLEMENTEE (SIR) PUBLIQUE  
FUSION DE MSS**

**Changement de statut**

Le 28 octobre 2014, la FSMA a agréé Ascencio, sous certaines conditions suspensives, en tant que Société Immobilière Réglementée (« SIR ») publique conformément à la loi du 12 mai 2014 et son arrêté royal du 13 juillet 2014, relatifs aux sociétés immobilières réglementées.

L'assemblée générale extraordinaire tenue ce 18 décembre 2014 a approuvé à l'unanimité les modifications de statuts d'Ascencio en vue d'un changement de régime SICAFI (Société d'Investissement à Capital Fixe en Immobilier) publique en régime SIR (Société Immobilière Réglementée) publique.

Comme aucun droit de retrait n'a été exercé et que toutes les conditions suspensives auxquelles la modification des statuts et l'agrément par la FSMA étaient soumis ont dès lors été remplies, Ascencio revêt dès aujourd'hui le statut de SIR publique.

Ascencio se réjouit de bénéficier de ce nouveau statut qui lui permettra de poursuivre ses activités opérationnelles de société immobilière de manière efficace.

Elle remercie ses actionnaires pour leur soutien lors de ce processus de changement de statut.

### **Capital autorisé et rachat d'actions propres**

L'assemblée générale extraordinaire de ce jour a également approuvé le renouvellement des autorisations données au gérant statutaire en matière de capital autorisé et en matière d'acquisition, d'aliénation et de prise en gage d'actions propres.

### **Fusion de MSS**

Ascencio a également réalisé ce jour la fusion par absorption de l'une de ses filiales, la SA Moyennes Surfaces Spécialisées (« MSS »).

MSS est propriétaire d'une trentaine de cellules commerciales réparties sur cinq sites attenants aux shoppings cora d'Anderlecht (5.000 m<sup>2</sup>), de Châtelineau (21.000 m<sup>2</sup>), de La Louvière (18.000 m<sup>2</sup>), de Messancy (17.000 m<sup>2</sup>) et de Rocourt (6.600 m<sup>2</sup>).

Ascencio détenant l'intégralité des actions de sa filiale, l'opération constitue une opération assimilée à une fusion au sens de l'article 676, 1° du code des sociétés. Suite à cette fusion silencieuse, l'intégralité du patrimoine (actif et passif) de MSS est transmis à Ascencio. Cette fusion a été réalisée sans émission de nouvelle action.

#### Pour tout renseignement complémentaire :

Marc BRISACK<sup>1</sup>  
Directeur Général  
Tél : 071/91.95.00  
marc.brisack@ascencio.be

Stéphanie VANDEN BROECKE  
Directeur Juridique  
Tél : 071/91.95.00  
stephanie.vandenbroecke@ascencio.be

---

<sup>1</sup> Gérant de la SPRL Somabri